souscription et la salle des exercices fut disposée en chapelle provisoire.

La restauration commença vers la fin de juillet. Architecte (1) et entrepreneurs admirèrent alors l'habile agencement dela charpente. A peine quelques lattes durent elles être remplacées. Les travaux n'en continuèrent pas moins. On regratta l'intérieur. La voûte fut décorée de caissons. On recouvrit de teintes prétendues harmonieuses les pilastres et l'entablement; on lambrissa le bas des murs. L'architecture fut sacrifiée à la décoration. A la fin de 1880, les dépenses montaient à 40.000 francs et la souscription ne s'élevait qu'à 34.000 francs.

La commission ou plutôt son promoteur et directeur, l'ancien professeur de rhétorique, devenu aumônier, M. le chancine Lecacheur, montra beaucoup de zèle et de dévouement. Mais il arrive ordinairement dans ces entreprises qu'on engage plus qu'on ne possède. Tel fut le cas des restaurateurs. Les aveux qu'ils en firent passèrent presque inaperçus, confondus qu'ils se trouvèrent

dans ceux de l'économe.

En 1873, quand mourut M. Moriceau, un excellent professeur de cinquième, M. Courtin (2) fut promu à sa place. Malheureusement sa bonne volonté manquait d'expérience. Après six ans de gestion il dut déclarer un déficit considérable et son incapacité de faire face à la situation. « Quand j'ai accepté la charge, écrivit-il à Mgr Freppel, j'aurais dù sans doute, consulter davantage mes forces; j'ai eu tort. Comme je n'avais point désiré le poste, je l'ai accepté comme il me venait, comme j'avais accepté de faire l'étude des petits et la classe de cinquième. Si j'avais pu entrevoir la moitié des difficultés que j'ai rencontrées, j'aurais décliné l'honneur et je n'aurais pas empoisonné ma vie. »

M. Subileau (3), si vanté naguere au temps de la fortune, connut alors de dures extrémités. On incrimina sa direction, on lui reprocha une diminution de vocations ecclésiastiques dans son collège, on l'accusa d'avoir laissé s'introduire le relâchement dans la discipline; cette imputation parut excessive à ceux qui trouvaient austère le gouvernement de M. Subileau. Aujourd'hui encore, ils se rappellent combien il était inflexible pour refuser une permission de sortir pendant les foires, combien méticuleux pour tout ce qui se jouait sur le théâtre, pour l'introduction de livres de classe et

de lecture.

Pour mettre en tutelle le Supérieur et pour économiser en même temps un fonctionnaire, on donna le titre de directeur à un personnage qui devait cumuler les triples fonctions d'économe, d'aumônier et de supérieur suppléant. On réalisa encore une autre mesure qu'on avait eu jusque-là beaucoup de peine à empêcher : la suppression d'un maître d'études dans deux divisions. L'année scolaire 1880-1881 s'ouvrit donc avec de grandes modifications dans le personnel. L'aumônier et l'économe, MM. Lecacheur

⁽¹⁾ M. Beignet.
(2) Décédé le 8 octobre 1900, à Mazé.
(3) Lettre datée du 10 février 1880.